



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel ROTGER
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Christophe BERTHIER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Nicolas BOURNY	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Rémi DELATTE	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Gilles TRAHARD	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Actualisation des tarifs DASRI pour 2012

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux pour l'année 2011 :

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : 335 € HT / tonne hors TGAP ;
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 297 € HT / tonne hors TGAP ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : 335 € HT / tonne hors TGAP ;
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : 297 € HT / tonne hors TGAP ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Forfait « bac contaminé radioactif » : 400 € HT par GRV.

■ Forfait « non conformité 100 € HT par GRV réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs.

Après avis favorable de la Commission Administration générale et Finances,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1er janvier 2012 :

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : **340 € HT / tonne hors TGAP ;**
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : **301 € HT / tonne hors TGAP ;**

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : **340 € HT / tonne hors TGAP ;**
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : **301 € HT / tonne hors TGAP ;**

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Forfait « bac contaminé radioactif » : **400 € HT par GRV.**

■ Forfait « non conformité **100 € HT par GRV** réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.